

Annexe au compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2014

La réunion du Conseil Municipal s'est pour la première fois tenue en public par la présence de Mmes Paris Dominique, Salomon Catherine et Toulouse Laurence.

Dans le cadre de la lettre du Maire en date du 29 mars 2014 sur « informer et s'informer sur l'avis des habitants sans exclusive » le Conseil Municipal informe en répondant à ses administrés.

- Mme PARIS Dominique nous informe que de l'eau coule le long des fumées du poêle et nous montre le bouchon inférieur du conduit en inox se rempli d'eau. Elle ajoute que le ramoneur juge la mitre actuelle est inefficace et lui a proposé une solution à base de tuiles (pour un montant de 112€ HT).

Réponse du Conseil Municipal : il est nécessaire de déposer un devis avant toute intervention et suite sera donnée à ce sujet.

- Mme PARIS Dominique nous informe de la disparition récente de la réception des chaînes 9, 12 et 24 (message « No signal »)

Réponse du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal doit vérifier qui a la charge de la maintenance du circuit d'antenne de réception TV (propriétaire ou locataire) et l'informer de la suite à donner. Par ailleurs, le Conseil propose dès l'issue de la réunion de vérifier le préampli vidéo situé dans le grenier. Ceci n'a pas pu avoir lieu car nos coups de sonnette sont restés sans réponse.

Réponse complémentaire à Mme PARIS Dominique : pour ce genre de problèmes personnels, il est préférables afin de gagner du temps sur les délais, de s'adresser directement à la permanence du mardi matin.

- Mme TOULOUSE Laurence : lorsque nous abordons le sujet « SICECO » on nous demande en quoi consiste « l'enfouissement des lignes »

Réponse du Conseil : Il s'agit de la 2eme tranche (la première s'est terminée fin 2012 au cœur du village). Elle concerne « La Roche » du poteau avant le pont jusqu'au bout de la ligne actuelle : électricité, éclairage public et téléphone. La 3eme tranche concernera les rues de Mauvilly et d'Essarois.

- Mme TOULOUSE Laurence nous informe qu'elle considère ces travaux inutiles, que la situation actuelle lui convient parfaitement, d'autant que les nouveaux réverbères ne sont pas particulièrement à son goût et que c'est elle qui a fait réaliser à ses frais l'extension (les deux derniers poteaux) et considère qu'il s'agit de gaspillage des deniers de la Commune provenant de nos impôts alors qu'il y a bien d'autres choses à faire et ajoute qu'il est regrettable de défoncer le meilleur macadam du village.

Réponse du Conseil Municipal : le Conseil déclare que la totalité du village est concernée par ce projet, que si une portion en été exclue, cela pourrait être interprété comme action discriminatoire et que tout riverain peut être remplacé par un autre avis différent.

Réponse complémentaire à Mme TOULOUSE Laurence : le projet dissimulation des lignes s'inscrit dans la durée. Il s'agit d'une réalisation à caractère définitif. Il a tout naturellement été pensé dans sa globalité (à l'instar de l'église qui n'a été rénové que pour les fidèles résidents à Beaulieu). Nous ne considérons pas que la rue appartient à

ses riverains : il faut donc penser avec les résidents actuels, leurs descendants, leurs remplaçants, leurs visiteurs, les gens de passage car c'est l'image future du village dans son ensemble qui est concernée. On évitera ainsi dans la commune de reproduire un centre-ville particulièrement soigné au détriment du reste de la cité.

Par ailleurs, l'enfouissement des lignes actuelles s'accompagnent de la mise en place de la gaine réservée à la « fibre optique ». Autre avantage : la disparition des lignes aériennes après le transformateur permet de réduire les risques de microcoupures de courant et de surtension dues à la foudre.

- Mme Catherine SALOMON nous rappelle qu'elle n'a pas de réponse à la demande de non-paiement d'abonnement d'eau de M. Roger SALOMON pour la petite maison sans aucune consommation.
- Réponse du Conseil Municipal en réunion : pour obtenir la fermeture définitive nécessaire à la radiation et donc le non-paiement, il faut supprimer le compteur. En conséquence, le Conseil Municipal demandera un devis afin de fixer le montant de l'intervention qui sera proposé aux demandeurs.
- Mme Catherine SALOMON nous demande quelle est la position de Beaulieu au sujet du « Parc National ». Elle a remarqué que la Commune y avait été incluse à notre insu.
- Réponse du Conseil Municipal : lecture a été faite de la dernière lettre du Maire au GIP.
- Mmes Catherine SALOMON et Laurence TOULOUSE reprochent au Conseil Municipal d'avoir souscrit au GIP, nous en demande les raisons, ajoutent qu'il y a de nombreuses démissions et estiment qu'il s'agit de gaspillage de l'argent de la Commune.
- Réponse du Conseil Municipal : Le Conseil municipal a estimé, dès le début, devoir suivre le dossier « parc National » de très près et pour être informé, afin de prendre une décision en connaissance de cause, a jugé indispensable d'intégrer le GIP.
- Réponse complémentaire du Conseil Municipal : la lecture de la lettre du Maire démontre que la réponse du Maire reste appropriée en toute circonstance. Si nous n'avions pas souscrit, il n'y aurait pas eu de réponse puisque le GIP ne nous aurait pas demandé notre avis sur les quatre points. Nous considérons également que la lecture des documents « officiels » diffusé par le GIP est particulièrement intéressante et instructif. La densité des renseignements est inassimilable en réunion (le point ZERO : notamment les répertoires et les inventaires), c'est pourquoi assister à celles-ci ne suffit pas. D'autant que ces réunions particulièrement passionnées (à minima) deviennent plus propices aux joutes verbales (on en arrive aux lamentables attaques personnelles) qu'à un travail permettant d'avancer.

Rappelons aussi que 90% des communes concernées ont comme Beaulieu souscrit au GIP depuis sa création, que si il y a demande de démission, il y a aussi des demandes d'adhésion dont les « jeunes agriculteurs 21 » au 3ème collège. On peut se demander ce qui est le plus significatif et le plus judicieux à la veille de la mise en place du « Régime transitoire préfectoral » que le parc devienne le 11ème ou ne voit pas le jour.

Conclusion : le Conseil Municipal se félicite de ce 1^{er} contact et retiendra que d'autres projets sont espérés sinon attendus ainsi que divers échanges sur des sujets connus ou à découvrir.

« Il n'est pas d'éloge possible sans la liberté de blâmer » dit-on par erreur alors disons
« seul on avance plus vite, ensemble on va plus loin »